



SEANCE
11 juillet 2023

OBJET :
*Attribution du marché
transformation de
l'ancienne caserne des
sapeurs-pompiers en
école de musique –
lots 3,6 et 7*

RAPPORTEUR :
Jean - Paul DELCASSO

N°
2023-07-05

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 18

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER - Anthony GIACOMONI – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD

Étaient Excusés : 10

Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Luc BARCELLI
André BOUCHENY représenté par Serge BERNABE
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Marion PAPADOPOULOS représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Rose-Marie GEOFFRAI-RUBIRA représentée par Corinne CRISTOFARO
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Guy MOUREAU
Marjorie BARRE représentée par William BOUQUET
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent :

Christine D'INGRANDO

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°14 du 31 mai 2023 pourtant attribution du marché de transformation de l'ancienne caserne des pompiers en école de musique et déclarant trois lots infructueux,

Vu la nouvelle consultation initiée sur le site « marchés sécurisés » du 2 juin au 28 juin 2023 et dans un journal d'annonces légales les 6 et 15 juin 2023,

Vu le rapport d'analyse des offres effectué par le Maitre d'œuvre,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 30 mai 2023 afin d'examiner les offres reçues,

Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 6 juillet 2023 afin d'examiner les offres reçues,

Considérant que le projet de travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en école de musique a été validé en conseil municipal et les crédits inscrits au budget 2023 à l'opération 057 ;

Considérant l'avis de la CAO à propos de l'attribution des lots infructueux du marché de travaux 23.003 « travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en école de musique » réunie le 06 juillet, comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	PRIX HT
3-MENUISERIES EXTERIEURES	SARL JOLS groupe	81 179.92 €
6-ELECTRICITE CFO/CFA	SERTI	74 929.87 €
7-REVETEMENTS DE SOLS	SAS VINAL	37 220.00 €

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 21 voix POUR :

5 ABSTENTIONS : Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Jennifer MACIA
Aurélié NOUGIER et Marion PAPADOPOULOS ne prennent pas part au vote

- **ATTRIBUE** les lots 3, 6 et 7 du marché public 23.003 « travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en école de musique » comme ci-dessus rappelé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

Acte certifié exécutoire le : 13/07/2023
Après dépôt en Préfecture le : 12/07/2023
Après publication ou notification le : 13/07/2023
P/O

La secrétaire de séance

Josette PULITI

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme



Le Maire,
Guy-MOUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication